



D.2025.10.08.7.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 8 Octobre 2025

7 - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

7.2 - Budget Supplémentaire 2025 du SMTC

L'an deux mille vingt-cinq, le huit octobre, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Briand)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (Mme Ochoa)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

La délibération relative au budget supplémentaire 2025 a pour objectif d'une part de reprendre les résultats de l'année 2024 et d'autre part de corriger certains crédits du budget primitif 2025.

Le compte administratif 2025 permettra de constater le réalisé définitif, un point sera effectué lors de l'élaboration du budget primitif 2025.

Le budget supplémentaire 2025 reprend les résultats de l'année 2024 faisant apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 203,484 M€,
- Un déficit d'investissement de 40,589 M€

Concernant l'excédent de fonctionnement, et par délibération du 18 juin 2025 relative à l'affectation des résultats de l'année 2024, il a été proposé la répartition suivante :

- d'affecter un montant de 49,924 M€ sur l'article 1068 de la section recettes d'investissement du budget 2024.
- de reporter un montant de 153,560 M€ sur l'article 002 de la section recettes de fonctionnement du budget 2024.

Les restes à réaliser reportés en investissement s'élèvent à 22,112 M€ en dépenses et 12,777 M€ en recettes.

Le budget supplémentaire vient actualiser certains crédits du budget primitif, en ce qui concerne :

- Régularisation état de la dette :

À la suite d'un contrôle effectué par la Paierie départementale sur l'état de la dette du SMTC, il a été constaté qu'un mandat émis en 2023 a mal été imputé, entraînant un écart entre l'encours de dette suivi par le SMTC et celui constaté par la Paierie.

Il est donc demandé au SMTC de procéder aux corrections suivantes :

- Mandat n° 2905 – Exercice 2023 : correction du montant de l'échéance, soit 2 783 269,39 € de charges d'intérêts (au lieu de 2 833 478,05 €) et 934 163,85 € de capital (au lieu de 883 955,19 €).

Afin de procéder à cette régularisation comptable, il est proposé :

- d'annuler sur exercice antérieur 2 833 478,05 € de charges financières (article 773 en recettes de fonctionnement) et 883 955,19 € de capital (article 1641 en recettes d'investissement),
- puis de réémettre ce mandat sur l'exercice 2025 pour un montant de 2 783 269,39 € en charges financières (article 66111 en dépenses de fonctionnement) et 934 163,85 € en capital (article 1641 en dépenses d'investissement).

- En dépenses de fonctionnement :

Il est proposé d'inscrire un montant supplémentaire de 67 436 € au chapitre 012 – Charges de personnel, en application de la délibération n° D.2025.06.18.7.5 adoptée le 18 juin 2025.

Cette inscription correspond à la mise en œuvre de la convention de mutualisation conclue entre Toulouse Métropole et Tisséo Collectivités, relative à la mise en commun de moyens pour l'activité de gestion de la dette.

- En recettes de fonctionnement :

Il est proposé de réduire les crédits à hauteur de 683 231,45 € correspondant à l'ajustement de la contribution VLS versée par Toulouse Métropole (cf. délibération précédente D.2025.10.08.7.1).

En y ajoutant l'excédent de fonctionnement d'un montant de 153,560 M€ et les produits exceptionnels à la suite de la régularisation de la dette pour 4,347 M€, le BS 2025 affiche un total de recettes de fonctionnement de 157,225 M€.

En conséquence, le virement d'autofinancement (dépense d'ordre) à la section d'investissement (recette d'ordre) est ajusté de +152,860 M€ pour équilibrer la section de fonctionnement.

En recettes d'investissement :

En y ajoutant l'affectation de fonctionnement sur le compte 1068 pour un montant de 49,924 M€ et le virement de la section de fonctionnement (autofinancement) pour 152,860 M€, ainsi que les 4,384 M€ de régularisation d'emprunt il est affiché au BS 2025 un montant total de recettes d'investissement de 207,168 M€.

En dépenses d'investissement :

Comme indiqué précédemment, le déficit d'investissement antérieur est reporté sur 2024 pour un montant de 40,589 M€, auquel il convient d'ajouter le déficit des restes à réaliser pour 9,335 M€. Ces déficits sont équilibrés par l'affectation de fonctionnement sur le compte 1068.

En plus de la régularisation sur l'état de la dette, il est également proposé d'ajouter des crédits concernant le remboursement du capital des emprunts, à hauteur d'1 M€.

Enfin, à la suite d'un rapport d'audit de l'ANAFE à propos de la subvention FEDER de 6 600 000 € pour l'opération TUS titrée sur l'exercice 2024, une correction financière a été relevée et il convient d'annuler 26 249,07 € de recettes sur exercice antérieur. Or, aucun crédit n'ayant été inscrit sur le chapitre 13 en dépenses lors du vote du Budget Primitif 2025, il convient donc de procéder à l'inscription de cette somme sur le BS.

Le montant total par section du budget supplémentaire 2025 est le suivant :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

- Propositions nouvelles : 2 850 705,39 euros
- Autofinancement : 152 859 843,60 euros
- Total dépenses : 155 710 548,99 euros

Recettes :

- Propositions nouvelles : 2 150 246,60 euros
- Excédent antérieur reporté : 153 560 302,39 euros
- Total recettes : 155 710 548,99 euros

Section d'investissement :

Dépenses :

- Propositions nouvelles : 153 743 798,79 euros
- Restes à réaliser : 22 112 018,46 euros
- Déficit antérieur reporté : 40 588 553,97 euros
- Total dépenses : 216 444 371,22 euros

Recettes :

- Propositions nouvelles : 883 955,19 euros
- Autofinancement : 152 859 843,60 euros
- Restes à réaliser : 12 776 573,78 euros
- Affectation excédent : 49 923 998,65 euros
- Total recettes : 216 444 371,22 euros

* * *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : ADOPTE le budget supplémentaire 2025 du SMTC, voté par chapitre.

ARTICLE 2 : APPROUVE les propositions de dépenses et de mouvements d'ordre figurant aux chapitres 011, 012, 65, 66, 67 et 023 de la section dépenses de fonctionnement.

ARTICLE 3 : APPROUVE les propositions de recettes et de mouvements d'ordre figurant aux chapitres 70, 73, 74, 75, 77 et 013 de la section recettes de fonctionnement.

ARTICLE 4 : APPROUVE les propositions de dépenses et de mouvements d'ordre figurant aux chapitres 16, 21, 23 et 041 de la section dépenses d'investissement.

ARTICLE 5 : APPROUVE les propositions de recettes et de mouvements d'ordre figurant au chapitres 13, 16 et 021 de la section recettes d'investissement.

ARTICLE 6 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES